



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-159 /7.2.6.3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 décembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : R. REVIL, A. MOREAU

Absent : N. CHARLETY

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Cuisine centrale - Fournitures de repas - Tarifs 2020

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : La cuisine centrale municipale assure la fabrication et la fourniture de repas à plusieurs entités municipales : EHPAD La Tourmaline, Résidence autonomie Pierre Blanche, Portage à domicile du CCAS, structures petite enfance.

Il convient de fixer les tarifs pour l'année 2020 en prenant en compte une hausse de + 1 % par rapport aux tarifs 2019.

Pour rappel, ces tarifs sont ceux facturés par la cuisine centrale aux services municipaux cités. Chacun de ces services peut prévoir un tarif différent payé par les usagers en tenant compte de la prestation globale apportée.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances Administration Générale du 10 décembre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De fixer les tarifs de la cuisine centrale à compter du 1^{er} janvier 2020 de la manière suivante :

| | |
|---|---------|
| Repas complet | 7,00 € |
| Repas semi-complet | 5,80 € |
| Repas à domicile | 6,93 € |
| Repas journée complète EHPAD | 12,08 € |
| Repas complet personnel communal | 7,00 € |
| Plat unique personnel communal | 3,82 € |
| Complément plat unique personnel communal | 1,08 € |
| Repas pour les crèches dont goûter | 3,92 € |

- Dit que les recettes sont inscrites au compte 7018 du budget annexe de la cuisine centrale.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

